

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
15 juin 2024

DATE DE CONVOCATION
10 juin 2024

DATE D'AFFICHAGE
17 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 11

VOTANTS 31

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUINZE JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 09H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, BALUT, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON, SABIRI.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. COQUELET, GHOUL, LECERF, GRESSENT, GASSA et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : MM. GODEFROY et THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. COQUELET à M. JAMET, M. GHOUL à Mme BENAMARA, Mme LOUBASSOU à Mme DUVALLET, M. LECERF à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, Mme TERNISIEN à M. BALUT, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à M. MARC, Mme GÜTH à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ALTUNTAS.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, ECHARD-GOUBERT, EL OUERDIGHI, ZAPPIA,

Délibération N°04

ENSEIGNEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ET AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF

M. le Maire expose au Conseil municipal :

La Ville de Val-de-Reuil poursuit son engagement auprès des associations par la mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel, de transports et de moyens de communication qui leur permettent de participer à la vie locale par des actions qu'elles mènent sur le territoire Rolivalois.

Ces aides sont bien souvent complétées par l'attribution d'un soutien financier fixé à partir de l'étude du dossier de demande de subvention déposé par les associations.

En dépit d'un contexte budgétaire toujours plus contraint, la Ville maintient son soutien au secteur éducatif associatif notamment pour les enseignements du primaire et également du secondaire.

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20240615-D-24-06-04-DE
Date de télétransmission : 15/06/2024
Date de réception préfecture : 15/06/2024

La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative. Elle est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle, etc.), de dons et subventions, ainsi que de la cotisation de ses membres.

Les comptes rendus d'activités et financiers sont communiqués lors des conseils d'école et conseils d'administration, au sein desquels siègent notamment les représentants des parents d'élèves ainsi que le maire ou son représentant.

Les subventions aux coopératives scolaires sont attribuées sur les mêmes montants que les années précédentes, à savoir 300€ par école.

Les subventions aux collèges et lycées en soutien aux voyages scolaires ainsi qu'aux associations sportives (UNSS) sont également maintenues sur les mêmes montants, 1500€ par établissement et 1000€ par association sportive.

La ville soutient également les associations de parents d'élèves (APE), en versant une subvention pour aider à l'organisation d'événements, sorties scolaires et d'achats de matériel complémentaire pour les écoliers à hauteur de 400€.

Enseignement	
Coopératives scolaires (<i>300 € x 14 écoles</i>)	4 200,00 €
Collège Alphonse Allais (voyages)	1 500,00 €
Collège Michel de Montaigne (voyages)	1 500,00 €
Lycée Marc Bloch (voyages)	1 500,00 €
Association Sportive Alphonse Allais	1 000,00 €
Association Sportive Michel de Montaigne	1 000,00 €
Association Sportive Marc Bloch	1 000,00 €
APE Jean Moulin	400,00 €
APE Léon Blum	400,00 €
APE Louise Michel	400,00 €
APE Les cerfs-volants	400,00 €
TOTAL	13 300,00 €

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessus
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Marc-Antoine Jamet